

Le parvis du collège de l'Épine

L'aménagement du parvis devant le collège de l'Épine, au Mans, a bénéficié d'une aide financière via le Fonds européen de développement régional (Feder). La subvention a été accordée dans le cadre du programme 2014-2020.

Page modifiée le mardi 8 septembre 2020 • Données Le Mans Métropole

Projet



© Ville du Mans

Le projet consistait à sécuriser, par un aménagement de qualité, l'accès au collège de l'Épine, implanté le long de la rue de Marseille. L'établissement accueille environ 450 élèves ; près de 200 d'entre eux effectuent le trajet domicile-collège par cinq lignes de cars.

L'organisation du domaine public avant les travaux n'offrait pas toutes les **conditions de sécurité** pour les mouvements des élèves entre leur car et l'entrée du collège.

Le programme pluriannuel de travaux d'aménagement du parvis du collège et de la rue de l'Épine figure dans le contrat de ville de l'agglomération mancelle 2015-2020.

Objectif

Les objectifs poursuivis dans le cadre du projet étaient les suivants.

- Organiser et sécuriser les mouvements entre l'entrée de l'établissement et les cars scolaires,
- traiter l'espace public en inversant le rapport de force automobilistes-piétons au profit des utilisateurs des déplacements doux,
- aménager de manière qualitative l'espace public,
- limiter la vitesse sur les rues aménagées,
- supprimer le stationnement anarchique.

Maîtrise d'ouvrage

Cette opération a été conduite par la communauté urbaine Le Mans Métropole.

Calendrier

L'aménagement du parvis a été réalisé dans le courant des années 2016 et 2017.

Montant

Le coût de l'opération s'élève à 994 054 € hors taxes.

Partenariat

Le montant de la participation européenne du Feder est de 397 621 €. La Région des Pays de la Loire a participé à hauteur de 195 000 €. La part restante pour Le Mans Métropole est de 401 433 €.

397 621 €

d'aide européenne

C'est la subvention accordée par le Feder pour l'aménagement du parvis devant le collège de l'Épine.

